



A Sainte-Clotilde, le 27 Juin 2022

15 rue Christol de Sigoyer  
BP : 50002  
97490 SAINTE-CLOTILDE  
Tél : 02 62 90 72 00

### INFORMATION CONCERNANT LA DEMI-PENSION

Le système de la demi-pension des élèves est au forfait sur la base de quatre forfaits proposés avec un prix du repas dégressif :

**3 types de forfait : 3 jrs/S – 4 jrs/S – 5 jrs/S**

Les inscriptions pour la demi-pension se feront **du 08 au 12/08/2022 (du lundi au vendredi)**

**de 7 H 30 à 11 H 30 - de 13 H 30 à 14 H 30 – et à partir du 17/08/2022 de 7 H 30 à 12 H 00 – 13 H 30 à 15 H 30**

au Service de Gestion du Lycée Lislet Geoffroy  
Bât D, dans le bâtiment administratif

L'inscription à la demi-pension s'effectue par trimestre ; **tout trimestre commencé est dû**. Les frais sont payables, par trimestre, dès réception de la facture ( avis aux familles ) distribuée aux élèves courant de trimestre concerné et peuvent être réglés, **en ligne par télépaiement** (possibilité de paiement immédiat, partiel ou en totalité), en espèces ou par chèque.

En cas de difficultés financières, les familles doivent prendre contact dès que possible avec le service de Gestion.

#### MODE DE PAIEMENT : au Lycée Lislet Geoffroy

Par chèque : à libeller au nom de l'Agent Comptable du Lycée Lislet Geoffroy en inscrivant au dos du chèque : nom – prénom – classe de l'élève

En espèces : se munir de la **somme exacte**

Par Télépaiement ou Virement sur le compte de Lycée Lislet Geoffroy.

L'achat d'un repas au ticket est exceptionnel, son coût à l'unité est de **3.50 €**

Les élèves ou étudiants qui souhaitent quitter la demi-pension (changement de régime) pour convenance personnelle doivent nous prévenir par lettre remise au Service de Gestion - frais scolaire – **au plus tard 15 jours avant la fin de la période en cours du lycée Lislet Geoffroy.**

En cas d'obligation de quitter la demi-pension pour des raisons médicales ou familiales dûment justifiées, une remise d'ordre sera appliquée pour la période en cours avec un délai de carence de 15 jours ouvrables. Toutefois, cette règle est laissée à l'appréciation du chef d'établissement afin de prendre en compte la situation de la famille.

La fiche d'inscription jointe + une photo d'identité est à retourner complée et signée à compter du **08 au 17/08/2022.**

#### Rappel :

Si l'élève perd sa carte de cantine, il devra s'acquitter d'une nouvelle carte pour la somme de 12 €.

#### LES ELEVES BOURSIERS :

Cf le règlement en vigueur

Les élèves boursiers demi-pensionnaires percevront leur bourse à la fin de chaque trimestre, **déduction faite du montant du forfait choisi pour le trimestre**. En cas de bourse insuffisante, un avis à payer sera envoyé à la famille

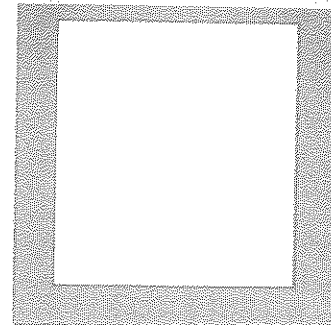
#### LE FONDS SOCIAL CANTINES

Les familles confrontées à des difficultés pour le règlement des frais de restauration et/ou d'internat peuvent solliciter le fonds social cantine lycéen auprès du service social du lycéen.

Pour les élèves boursiers, l'aide du Fonds Social s'applique sur le reste à payer par la famille, après déduction de la bourse.

Information : les étudiants rencontrant des difficultés financières devront s'adresser au **Service Social du CROUS**





A Sainte-Clotilde, le 27 Juin 2022

**FICHE D'INSCRIPTION**

**Année Scolaire 2022-2023**

**A LA DEMI-PENSION**

**A RENDRE ENTRE LE 08 ET LE 17/08/2022**

BOURSIER du 2<sup>nd</sup> degré (2<sup>nd</sup>e – 1<sup>ère</sup> - Tle) : OUI - NON

ETIEZ-VOUS DEMI-PENSIONNAIRE EN 2021/2022 AU LYCEE LISLET GEOFFROY ? : OUI - NON

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

CLASSE : .....

FORFAIT	MONTANT A PAYER
3 jrs / Semaine	147.20
4 jrs / Semaine	189.10
5 jrs / Semaine	231.00

ENTOUREZ LE FORFAIT CHOISI : 3 jours - 4 jours - 5 jours

COCHEZ LES JOURS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi

Inscription de la demi-pension Au service de Gestion – bureau DO2 du lycée Lislet Geoffroy

**RAPPEL DU MODE DE PAIEMENT APRES RECEPTION DE L'AVIS A PAYER AU LYCEE LISLET GEOFFROY :**

**Par chèque** : à libeller au nom de l'Agent Comptable du Lycée Lislet Geoffroy

**En espèces** : se munir de la somme exacte.

**Par Télépaiement** : se connecter sur le portail EduConnect : <http://educonnect.education.gouv.fr>

**Par Virement** sur le compte du LLG

Date :

Signature du Représentant Légal

Régime alimentaire spécial à signaler pour la Restauration Scolaire

Sans Boeuf – Sans Porc – Sans Cabris – Sans Crustacés – Végétarien / Autre :

PJ : photo d'identité pour la carte de cantine